

Information

Arrêté d'application de la loi sur l'air

Dispositions techniques pour
le choix et le remplacement de l'énergie
des maisons individuelles
chauffées à l'électricité

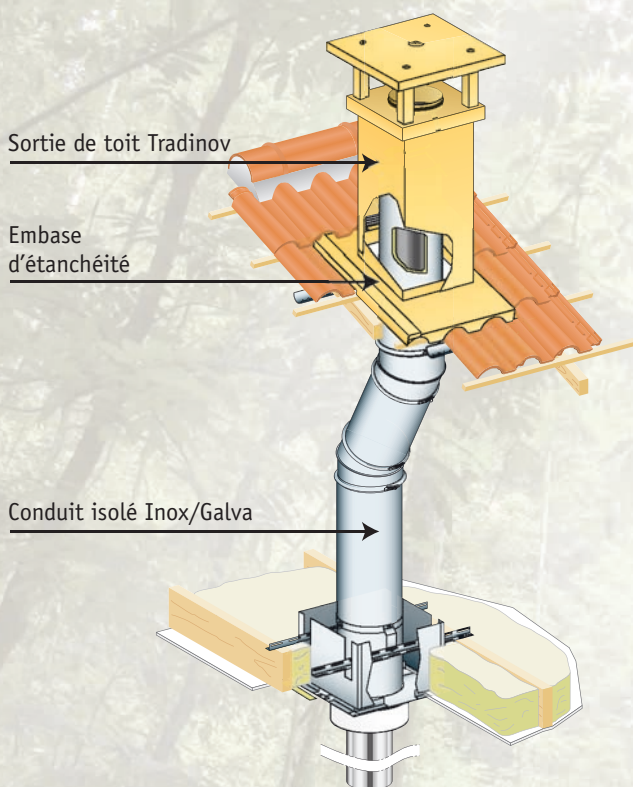
Arrêté du 31 octobre 2005 - Ministère du logement

JO du 15 novembre 2005

La demande :

- Souche en toiture,
- Conduit d'évacuation verticale traversant tous les planchers jusqu'au niveau chauffé le plus bas,
- Système d'évacuation obturé et étanche,
- Combustibles gazeux, liquide, bois ou biomasse,
- CE - T450 (Classe de température) - G (résistant au feu de cheminée)

La Réponse Poujoulat :



- Sécurité de l'acier inox
- CE – Garantie décennale
- Esthétique adaptée à la région
- Composite du bâtiment, montage à sec, faible poids sur la charpente,
- Conduits de fumées polycombustibles Inox-Galva T450-G



www.poujoulat.fr